

CONTACT

Novembre
2015

Vol. 34
No 6

ISSN 0830 0084

MOT DU MAIRE

Pacte fiscal Québec-municipalités

Le 21 septembre dernier, le gouvernement du Québec annonçait les grandes lignes de ce que serait le partenariat entre les municipalités et Québec pour la période de 2016-2017.



Les coupures de 300 millions annoncées en novembre 2014 qui devaient être transitoires pour l'année 2015 sont devenues permanentes.

Les revenus de taxes pour les édifices gouvernementaux (garderie et école) sur notre territoire vont augmenter de 6.5 % représentant 800 \$ en 4 ans. Il y aura aussi une augmentation de l'aide à la voirie locale de 50 millions pour tout le Québec, un montant qui n'avait pas été indexé depuis 1993. Pour une municipalité comme

St-Anaclet, ce n'est vraiment pas grand-chose. L'augmentation du fonds de développement des territoires sera de 20 millions de plus pour tout le Québec, mais seulement en 2018-2019. Ce fonds est destiné aux MRC pour assurer le développement rural local et régional. Après 2019, c'est le tiers des fonds au développement qui restera par rapport aux coupes de 2014 et nous aurons perdu les Conférences régionales des élus, les Centres Locaux de Développement et le pacte rural.

En conclusion, en 2016-2017 il n'y aura pas de coupure supplémentaire par rapport à 2015 et si l'entente est respectée, en 2018-2019 il y aura une très légère augmentation des versements de la part du gouvernement. J'imagine que dans les circonstances, nous ne devrions pas trop nous plaindre.

Francis St-Pierre, maire

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors de la séance du 5 octobre 2015

Les élus municipaux autorisent le coordonnateur en loisirs à faire une demande d'assistance financière auprès de l'Union régionale de loisir et de sport du BSL dans le cadre du projet « Festival de la marche ». (Rés. 2015-10-107)

Les élus municipaux demandent d'avoir un groupe de médecine familiale dans le Haut-Pays et un point de service du CLSC. Cette demande est acheminée à la présidente de la Table médicale territoriale de la MRC de Rimouski-Neigette. (Rés. 2015-10-108)

Les élus municipaux mandatent l'Union des

municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat du carburant en vrac. (Rés. 2015-10-109)

Les élus municipaux approuvent le rapport de dépenses au montant de 91 563,37 \$ pour les travaux de pavage sur la rue Principale Ouest et demandent le versement de la subvention discrétionnaire. (Rés. 2015-10-110)

Les élus municipaux acceptent la soumission pour les travaux des rues Duchesne et de l'Essor. (Rés. 2015-10-111)

Les élus municipaux font une demande d'intervention auprès du ministère du

Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au sujet du transport ferroviaire de pétrole. (Rés. 2015-10-112)

Les élus municipaux attestent au ministère des Affaires municipales (MAMOT) le montant des dépenses réalisées dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence du Québec. (Rés. 2015-10-113)

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure du terrain portant le numéro de lot 3 201 643. (Rés. 2015-10-114)

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure du terrain

portant le numéro de lot 3 200 986. (Rés. 2015-10-115)

Les élus municipaux acceptent certains points de la demande de dérogation mineure du 11, rue Lechasseur. (Rés. 2015-10-116)

Les élus municipaux acceptent certains points de la demande de dérogation mineure du 172, rang 4 Oues t. (Rés. 2015-10-117)

Les élus municipaux acceptent certains points de la demande de dérogation mineure du 555, rue Principale Ouest. (Rés. 2015-10-118)

Les élus municipaux demandent la modification de la politique de dons et d'aide financière en ce qui a trait à la catégorie d'âge. (Rés. 2015-10-119)

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal au 318, rue Principale Ouest du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Ils sont aussi publiés sur notre site internet.

Comité d'embellissement

Voici les noms des gagnants du concours Maisons fleuries 2015 présentés lors de la soirée du 1er septembre dernier, ainsi que les coups de cœur décernés par le comité. Les photos des premières places seulement sont présentées

Ferme

173 rang 1 Neigette Est Ferme Rodrigue Propriété de Réjean Rodrigue

Marge avant réduite

107 de la Gare Hélène Beaulieu

Commerce

147 Lavoie Garderie Les Petits Soleils magiques

Résidence Village

1er 42 du Collège Monique Ruest et Sylvain Couture

2e 64 Bérubé Lynda Gagnon et Daniel Fournier

3e 170 Proulx Kathleen Fortin et Steve Lussier

Résidence Hors-Village

1er 171 rang 1 Neigette Est Anne Routhier et Réjean Rodrigue

2e 475 Principale Ouest Clémence et Réal St-Laurent

3e 62 rang 1 Neigette Est Maryse Label

Élites

689 Principale Ouest Marielle Thibodeau et Rénald Caron

Coups de cœur

55 Melchior Poirier Fernand Deschênes

51 Melchior Poirier Danielle Forest et Robert Valois



Il est à noter que les photos se retrouvent sur le site de la municipalité au www.stanaclet.qc.ca

CHEVALIERS DE COLOMB

Le comité des Chevaliers de Colomb de St-Anaclet remercie tous les paroissiens et paroissiennes, les frères chevaliers qui se sont présentés avec les membres de leur famille et amis.

Lors de cette activité, 200 repas ont été servis avec beaucoup d'entrain, tous les gens étaient souriants et par surcroît il faisait un temps splendide dehors, d'où la bonne humeur des gens.

Mais pour la réussite d'une activité semblable passe une équipe formidable et je vous la présente, il s'agit des frères, Gilles Ruest, son épouse Francine, Lucien Rodrigue, Charles Eugène Lavoie, Michel Proulx, son épouse Rolande, Marc Gauthier, son épouse Anita, Réal St-Laurent, son épouse Clémence, Martin Lavoie, Alain Lavoie, son épouse Étienne, Raymond Fournier, son épouse Pauline.

Un gros MERCI à chacun de vous pour votre solidarité. Fraternellement vôtre.

Raymond Fournier, secrétaire.

- BUREAU MUNICIPAL 723-2816
- INCENDIE 911
- CTE COMMUNAUTAIRE 723-1747
- SERVICE DES LOISIRS 725-5389
- SALLE POLYVALENTE 724-0900
- BIBLIOTHÈQUE 723-1747
- TÉLÉCOPIEUR 723-0436
- www.stanaclet.qc.ca
- COURRIEL : municipalite@stanaclet.qc.ca



Vous désirez rencontrer le maire ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible sur rendez-vous. Veuillez téléphoner au bureau municipal au 418 723-2816.

Vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil. Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil. Voici les dates des prochaines séances ordinaires :

2 novembre

7 décembre

LE BÉNÉVOLAT C'EST LA GRATUITÉ DU CŒUR

Le 3 octobre dernier, les membres du Conseil municipal recevaient environ 200 bénévoles de notre milieu. Au nom de tous les anaclois et anacloises, nous avons pu dire merci à toutes ces personnes qui, par leurs actions, procurent à notre municipalité sa principale marque de commerce : la qualité de notre vie communautaire.

Ce fut également l'occasion de souligner le travail d'un bénévole de longue date, monsieur Jean-Luc St-Onge. C'est une personne impliquée, avec de nombreux talents, qui réalise silencieusement un travail de qualité.

Comme marque d'appréciation et pour laisser une trace à cette belle soirée, une caricature lui a été offerte.

Merci à tous les bénévoles et bravo à Jean-Luc.

Roland Pelletier, Conseiller municipal.



CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ANNUELLE CONTRE LA VIOLENCE

Quand : du 25 novembre au 6 décembre

Quoi : L'Opération Tendre la main se tient, chaque année en souvenir de Polytechnique.

ARBRES DE PAIX : rubans blancs, dont la forme de V inversé dit «NON à la violence!»

Montage de l'arbre de paix : le 4 décembre, à 10 heures devant la mairie de St-Anaclet, invitation à tous à se joindre aux membres de l'AFEAS.

Distribution de rubans blancs : 3 décembre ou dans les jours précédents.

JOURNÉE contre l'INTIMIDATION : 8 décembre, décrété par la Municipalité à la demande de l'AFEAS.

Pendant cette semaine, demandons-nous ce que nous pouvons faire, chacune et chacun d'entre nous, pour créer des relations empreintes de respect et de tolérance. Il faut dire NON à la violence sous toutes ses formes.

Raymonde Vandal, prés AFEAS de St-Anaclet.



Club de tir du Bas St-Laurent inc., 410, rue de la Gare St-Anaclet QC G0K 1H0 Boîte vocale: (418) 725-4570

Le Club de tir du BSL dispensera deux cours conduisant à l'obtention du certificat du chasseur.

Le premier cours intitulé Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu (CCSMAF) au coût de 73 \$ se tiendra le samedi 21 novembre 2015 de 8 h à 18 h et l'autre cours intitulé Initiation à la chasse avec arme à feu (ICAF) au cout de 43.\$ se tiendra le lendemain 22 novembre 2015 de 8 h à 17 h. La salle de cours est le local D-214 du CEGEP de Rimouski, 60, rue de l'Évêché Est.

Ces cours s'adressent aux personnes de 12 ans et plus. Il faut s'inscrire à l'avance chez GENDRON SPORT Inc. (86, rue St-Germain Ouest, Rimouski, 418 724-2011) ou Pronature Rimouski, 434, 2e rue est, Rimouski 418 725-3838

N'hésitez pas à contacter Marius De Champlain 418 725-3006

La Caisse Desjardins de la rivière Neigette fière partenaire de vos projets!

La Semaine de la coopération marque le lancement du programme Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse Desjardins de la Rivière Neigette qui permet de soutenir financièrement les organismes à but non lucratif membres de la Caisse. Les organismes qui souhaitent bénéficier d'un soutien financier pour concrétiser leur projet pour l'année 2016 doivent déposer leur demande d'aide financière au siège social de la Caisse Desjardins de la Rivière Neigette, du mardi 13 octobre jusqu'au vendredi 11 décembre 2015 16h.



Les règlements et le formulaire de demande d'aide financière sont disponibles à votre Caisse ou sur le site internet de la Caisse www.desjardins.com/caisseriviereneigette.

Veuillez prendre note que cette nouvelle procédure ne modifie en rien celle des demandes de dons et commandites qui continueront à être reçues tout au long de l'année.

Informations: Sylvie Morin, Agente aux communications
sylvie.t.morin@desjardins.com
 418 723-6798 poste 7322111



AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est, par les présentes, donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la session ordinaire du 7 décembre 2015 à 20 heures au lieu et heures habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure numéro 2015-11 pour la propriété sise au 466, rue Principale Est.

Cette dérogation mineure consiste à permettre la construction d'un garage détaché auquel un permis de construction avait été délivré en 2010. Cependant, les travaux n'ont jamais débuté. C'est pourquoi, le garage détaché projeté ne répond plus aux normes édictées dans le règlement de zonage en vigueur en date d'aujourd'hui.

Le requérant avait obtenu en 2010, une demande de dérogation mineure en ce qui a trait à la hauteur de la porte de garage de 4, 26 mètres au lieu de 2,80 mètres afin qu'il puisse entrer son motorisé dans son garage projeté.

Pour mener à terme son projet, le requérant demande à nouveau une dérogation mineure afin de construire un garage détaché ayant une superficie 115,94 mètres carrés au lieu de 100 mètres carrés. Il contrevient donc à l'article 6.2.4 5) du règlement de zonage numéro 428-2014 qui stipule que : « Le nombre et la superficie maximale des garages résidentiels sont, en fonction de la superficie du terrain : b) Sur un terrain ayant une superficie de 3 000 mètres carrés et plus, un garage attaché et un garage détaché du bâtiment principal sont autorisés. Lorsqu'un seul garage est prévu, la superficie maximale autorisée est de 100 mètres carrés. La superficie maximale combinée permise dans le cas de deux garages est de 140 mètres carrés. »

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conforme les travaux projetés.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1^{er} jour de septembre 2015.

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier



Assemblée générale annuelle (A G A)

L'Assemblée générale annuelle de la Corporation du patrimoine aura lieu :

jeudi le 19 novembre 2015 à 19 h 30 à la salle Réal-Lamontagne.

À l'ordre du jour :

- États financiers, rapport d'activités et bilan de l'année 2014-15
- Projets pour l'année 2016
- Élections au CA de la Corporation : présidence, secrétariat et administration
- Remise des **Prix du patrimoine de St-Anaclet**, 1e édition 2015

Venez-vous informer des travaux et projets de la Corporation, échanger, établir des contacts et soumettre vos idées et suggestions. Et venez rencontrer les gagnants des Prix du patrimoine de St-Anaclet.

Au plaisir de vous rencontrer.

Une invitation du CA de la Corporation du patrimoine
 patrimoine-anaclet@hotmail.com

Reconnaissons nos jeunes

Le conseil municipal a adopté lors de la séance publique du 5 octobre 2015 en conformité avec sa politique de dons et d'aide financière, un programme visant à encourager l'implication de notre jeunesse 0-20 ans.

Nous vous invitons donc à soumettre une candidature. Le formulaire d'inscription et les règlements sont disponibles au bureau municipal et sur le site web de la municipalité.

Les gagnants, gagnantes seront dévoilés lors du cocktail du Nouvel An en janvier 2016. Un prix de 100\$ sera remis à chaque gagnant, gagnantes qui se sont distingués dans un des trois volets : implication sociale, culturelle ou performance sportive. Chaque nommé recevra un certificat d'attestation de sa mise en candidature. Un comité de quatre personnes évaluera les candidatures.

La date limite est le 30 novembre. **METTEZ UN JEUNE À L'HONNEUR.**

Yve Rouleau, conseiller – Loisir et culture

HOCKEY MINEUR

La saison froide est de retour, c'est maintenant

le temps de s'inscrire au hockey mineur. Tout comme l'hiver dernier, les jeunes qui désirent jouer au hockey auront l'opportunité de le faire, et ce, dès le début de janvier ou plus tôt si la patinoire est prête et jusqu'à ce que la température le permette.

Des équipes de St-Gabriel, St-Narcisse, St-Donat, Ste-Blandine et St-Fabien viendront nous visiter à quelques reprises et nous en ferons autant. Les parties à St-Fabien se tiendront à l'aréna.

Les entraînements se tiendront une fois/semaine en début de soirée et les matchs les week-ends. Le coût est fixé à 15 \$ par jeune.

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant en communiquant avec Carl au 725-JEUX (5389).

La date limite d'inscription est le 11 décembre à 16 h 30.



Vous avez des questions, des suggestions ou des commentaires ?

municipalite@stanaclet.qc.ca ou
 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h, 13 h à 16 h 30, tél. : 418 723-2816,
 au 318, Principale Ouest

COMPOST

Environ 70 personnes sont venues chercher du compost lors de la distribution du 10 octobre dernier. Nous sommes heureux de constater l'intérêt des gens à se procurer un compost de qualité. Nous ferons l'épandage de ce qui reste sur nos terrains de soccer d'ici la fin de l'automne. Merci à tous de votre collaboration.

ENTRAÎNEUR DEMANDÉ

Je suis à la recherche d'un entraîneur de hockey pour la saison hivernale.

La personne recherchée doit avoir une bonne disponibilité pour donner les entraînements un soir/semaine et entraîner les jeunes lors de leurs parties les samedis contre les municipalités environnantes.

Une allocation sera allouée par la Municipalité. Le début de la saison est prévu pour le début janvier.

Si le défi t'intéresse, communique avec Carl au 418 725-5389.

CLUB LIONS DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD

Votre Club Lions fera la campagne de la canne de bonbon au cours du mois de décembre et vos dons iront directement au fonds des œuvres.

Le déjeuner du *Père Noël* aura lieu le dimanche 20 décembre à 8 h au Centre communautaire Régis-St-Laurent de Saint-Anaclet et tous les enfants recevront un cadeau des mains du Père Noël. Les coûts : adultes 5 \$, enfants (6 à 12 ans) 3\$, (5 ans et moins) gratuit.

La distribution des paniers de Noël se fera le 19 décembre et adressez toute demande au Club Lions de St-Anaclet, 25-C, Principale Est, St-Anaclet, Québec G0K 1H0 avant le 12 décembre.

Produits Lions en vente auprès des membres du Club Lions : gâteaux aux fruits (16 \$), noix (12\$) et truffes (10 \$).

Pour information : 418-722-7685

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le secteur 1 = le village incluant les rangs 3 Est et Ouest, la route Neigette jusqu'au Petit rang 3 et le Petit rang 3.

Le secteur 2 = le territoire rural à partir de la route Neigette après le Petit rang 3 et tous les rangs allant vers le sud.

: vidanges : recyclage : compostage

novembre 2015

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

URBANISME

Contrat d'entretien pour un système de traitement des eaux usées

Tout propriétaire d'un système de traitement des eaux usées de type secondaire avancé (ex. : Écoflo, Bio-nest, Enviro-Septic et j'en passe) doit être lié en tout temps par contrat avec son fabricant, et ce, afin d'en assurer l'entretien adéquat chaque année.

Malheureusement, nous constatons depuis quelques années un laisser-aller à cet effet ce qui rend plusieurs installations septiques non conformes sur notre territoire.

Les articles 3.2 et 3.3 du Règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) stipulent que : « Le propriétaire ou l'utilisateur d'un système de traitement d'eaux usées est tenu de veiller à son entretien. Ainsi, il doit notamment s'assurer que toute pièce d'un système dont la durée de vie est atteinte soit remplacée.» et « Le propriétaire d'un système de traitement visé aux articles 11.1, 16.1, 87.7 ou 87.13 (systèmes de traitement avancé) doit être lié en tout temps par contrat avec le fabricant du système, son représentant ou un tiers qualifié avec stipulation qu'un entretien annuel minimal du système sera effectué. »

Quiconque contrevient au règlement s'expose à des amendes de 1 000 \$ à 100 000 \$.

Marie-Hélène Michaud, inspectrice en bâtiment et en environnement,

Formation de Quilling

Contenu : Le Quilling, vous connaissez ? Il s'agit d'une forme d'art qui implique l'utilisation de bandes de papier qui sont roulées, en forme, et collées ensemble pour créer des motifs décoratifs. Les « quillers » (personnes qui pratiquent l'art du Quilling) sont de plus en plus nombreux et quand on voit le résultat, on comprend pourquoi !

La pratique du quilling papier est devenue de plus en plus populaire en raison du faible coût de la matière. Il est utilisé pour décorer des invitations de mariage, annonces de naissance, cartes de vœux, des pages d'album, des boîtes, cadre etc.

Durée : 1 heure 30 par semaine, 10 séances

Horaire : journée à définir de 19h à 20h30

Coût : 100 \$+35 \$ pour le matériel de base

Personne ressource : Elaine Koleszar 418-724-5841



NOUVELLES DE LA FABRIQUE

L'avenir des églises et presbytères du Québec est loin d'être assuré et Saint-Anaclet n'y échappe pas!

Afin d'être proactive, l'Assemblée de Fabrique a mis sur pied un comité d'analyse des possibilités de pérennité pour votre église et presbytère.

Dans le cadre d'entente de développement culturel, une subvention a été obtenue pour supporter le travail d'une chargée de projet pour une courte période. Cette personne a, entre autres, pour mandat de recenser des avenues d'utilisations des bâtiments et de préparer une activité d'information et de consultation citoyenne.

Le travail est réalisé en collaboration avec la MRC Rimouski-Neigette et la SADC.

D'ici quelques mois vous serez donc invité à vous prononcer sur les moyens à prendre pour conserver ce patrimoine situé au cœur de notre municipalité.

Conseil de Fabrique, Claude Roy

TROUSSE ÉCOFIT (RAPPEL)

PRODUITS ÉCONOMISEURS D'EAU POTABLE

Au Québec, notre consommation d'eau par habitant est peu enviable et le gouvernement et les municipalités continuent de mettre en place différents programmes pour améliorer notre performance. En 2002, la consommation était à 800 litres d'eau par habitant alors qu'en 2010, elle était passée à 400 litres. Il y a eu une belle amélioration, mais nous pouvons faire encore mieux.

À St-Anaclet en 2014, notre consommation par habitant était de 285 litres d'eau comprenant les commerces et les industries. Grâce à vos efforts, à un entretien efficace de notre réseau d'aqueduc et à la mise en place de mesures incitatives pour réduire la consommation d'eau, notre performance est significative.

On veut encore faire un pas de plus et c'est pourquoi nous avons adhéré au programme **ÉCOFIT d'Hydro-Québec**. Ce programme vous permet d'acquérir une trousse à prix réduit pour économiser l'eau potable (pompe de douche, aérateurs de robinet). Vous n'avez qu'à vous rendre sur le site : www.hydroquebec.com/economiser-eau. Cette promotion permettra aux 50 premiers demandeurs d'économiser 10 \$ sur l'achat d'une trousse de son choix. Vous n'aurez qu'à entrer le code promo : st10ana et le rabais s'appliquera automatiquement.

Nous vous encourageons fortement à participer à cette campagne d'économie d'eau

- Réunion AFEAS mardi le 17 novembre 19 h 30 salle Réal-Lamontagne. Sujet: situation des mères porteuses. Raymonde Vandal présidente.
- La bibliothèque reçoit Johanne Daigle, graphologue le jeudi 5 novembre 2015 à 19 heures
- Le Pavillon l'Héritage en collaboration avec la bibliothèque reçoit Franck Sylvestre, conteur le vendredi 6 novembre à 19 h 30.
- Récital-bénéfice au profit de la Fabrique dimanche 6 décembre 14 h 30. Billets 15 \$, disponibles au bureau de la Fabrique, chez Ginette Fleuriste et auprès des marguilliers.
- Réunion mensuelle du Cercle des Fermières mercredi 11 novembre 19 h 30 salle Réal-Lamontagne. Partie récréative suivra 5 \$. Augustine Lavoie, responsable 418 723-1519
- Activités au pavillon l'Héritage :
 - le 6 novembre à 19 h 30 pour des contes africains,
 - le 19 novembre à 13 h 30 pour des ateliers de bricolage
 - Deux diners rencontres, les 26 novembre et 3 décembre à 11 h 30. Martine au 418 725-5087.

Veillez prendre note que le sentier national qui relie la chute Neigette au Mont-Comi et St-Gabriel est officiellement fermé depuis le 31 octobre, et ce, pour la période hivernale. Merci de votre collaboration.

RAPPEL NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION

Un nouveau rôle d'évaluation sera en vigueur du 1^{er} janvier 2016 jusqu'en décembre 2018.

*Nous avons un rôle qui datait de plus de six ans et un réajustement en fonction du marché a été fait. La moyenne d'augmentation est de 20,79 % pour l'ensemble de la municipalité. Cela n'implique **pas** que le compte de taxe va augmenter d'autant, le taux de taxation sera diminué dans la même proportion.*

Par contre, certains immeubles sont plus touchés que d'autres, dont les immeubles locatifs, les lots à bois et les maisons mobiles, il peut y avoir une augmentation pouvant atteindre plus de 50 %. Ceux-ci connaîtront une augmentation en fonction du pourcentage au-dessus de la moyenne, le contraire est aussi vrai pour ceux qui sont en bas de la moyenne.

Nous vous invitons à communiquer avec nous afin de connaître l'état de votre dossier. Alain Lapierre, dg

ENTRAÎNEUR DE PATINAGE

Je suis à la recherche d'un entraîneur(e) pour donner des cours de patin pour débutants (4 à 7 ans).

Les cours se tiennent habituellement les samedi ou dimanche matin à raison d'une heure ou deux selon le nombre de groupe.

Les cours sont prévus pour le début de janvier jusqu'à la fermeture de la patinoire.

Le salaire attribué sera évalué selon les compétences.

Communiquez avec Carl au 418 725-5389.

À VENDRE

- Génératrice 3 300 watts, moteur Mc Culloch, 8 HP, Briggs and stratton
 - Pompe BF 16, moteur 531 cc, 11 HP, Briggs and stratton
 - Moteur stationnaire T 120, 6 cylindres avec pompe
- Communiquez avec le bureau municipal au 418 723-2816.